IDENTIFICATION	
Intitulé de l'Unité d'Enseignement : STAGE D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES	Niveau d'études : Imo C 2021-2022
Intitulé du cours : Stage d'activités professionnelles	Nombre de crédits ECTS :
Nombre de périodes : 120	N°UE : 1068 Code de référence : 71 58 12 U32 D1

DESCRIPTION

Prérequis (capacités préalables requises) **:**
Attestations de réussite des unités de formation

- « Stage d'insertion professionnelle »
- « Eléments de métrés »
- « Documentation patrimoniale et aménagement du territoire »
- « Prospection et négociation commerciales »
- « Droit immobilier appliqué »

Objectifs :

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :
dans le respect des consignes, des normes de sécurité, des biens, des personnes et en développant des compétences de communication et d'auto-évaluation

AA1
De participer activement aux différentes activités d'un ou plusieurs métiers de l'immobilier en développant son autonomie et ses capacités d'auto-évaluation
L'étudiant(e) doit être capable de réaliser des tâches professionnelles liées à un des métiers de l'immobilier. Evaluation, mesurage, prospection, négociation, relation commerciale, gestion administrative.

AA2
De rédiger un rapport critique analysant ses activités liées à un ou plusieurs métiers de l'immobilier mettant en évidence :
Critère 1 – les savoir-faire, savoir-faire comportementaux et sa démarche d'auto-évaluation mis en œuvre lors de ce stage.
L'étudiant(e) doit être capable de retranscrire dans son rapport les différentes tâches professionnelles réalisées durant son stage.

Critère 2 – les liens entre sa formation et ses compétences professionnelles.
L'étudiant(e) doit pouvoir mettre en évidence les liens entre l'activité professionnelle lors du stage et les acquis d'apprentissage engrangés durant son parcours scolaire jusqu'au stage.

Critère 3 – les problèmes professionnels rencontrés pendant le stage.
L'étudiant(e) doit pouvoir mettre en évidence les éventuels problèmes rencontrés en expliquant la situation problématique d'une manière concise et précise. Il ou elle proposera des solutions d'amélioration possible. Une réflexion sera attendue

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

Le degré de qualité des comportements professionnels et relationnels adoptés,
L'étudiant (e) doit mettre en application les comportements adéquats face aux collaborateurs professionnels ainsi qu'avec les prospects et clients de l'entreprise.

La cohérence, la précision et la logique du rapport,
Le rapport doit être clair, précis et structuré.

Le degré de pertinence du vocabulaire technique employé,
L'étudiant (e) doit pouvoir utiliser le vocabulaire technique vu au cours de technologie de la construction ainsi que celui issu de ses propres recherches dans le cadre de l'évolution logique des connaissances qu'un (futur) professionnel de l'immobilier se doit de réaliser.

Le degré d'auto-évaluation,
Il est demandé à l'étudiant d'apporter une notion réflexive mettant en avant les compétences acquises lors du cursus ainsi que les éventuels manquements de l'étudiant face aux différentes situations rencontrées lors du stage. Quels seraient alors les éléments à améliorer ?
L'étudiant (e) doit pouvoir démontrer qu'il (elle) est capable d'apporter des solutions d'amélioration dans une ou des activités réalisées lors du stage.

Le degré d'autonomie atteint.
L'étudiant (e) doit pouvoir démontrer qu'il (elle) est capable d'évoluer en autonomie durant son stage.

Bibliographie :

- Loi du 11-02-2013 organisant la profession d'agent immobilier
- L'évaluation immobilière en pratique (2ème édition) de chez KLUWER.
- Notes des différents cours

METHODOLOGIE

Informations pratiques de rédaction :
La présentation du rapport (d'environ 20 pages) doit être réalisée de manière professionnelle au travers d'une présentation structurée (page de garde, remerciements, sommaire, contenu et réflexion, bibliographie)
Une attention sera faite à l'orthographe et à la syntaxe des phrases.

PERSONNEL ENSEIGNANT – CHARGE DE COURS

Mr **CURRO Eric**